

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 H) - CANTINE MUNICIPALE.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire **rappelle** à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H) à compter du **01 Août 2026 au service de la restauration collective à la Cantine Municipale.**

L'agent sera recruté conformément au décret N°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

L'agent sera affecté à la Cantine Municipale pour exercer des fonctions d'Agent Polyvalent.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

**- D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter **un Adjoint Technique Territorial à raison de 35 H.**

Il sera affecté à la Cantine Municipale, pour exercer les fonctions d'Agent Polyvalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au **4<sup>ème</sup> échelon, Indice Brut : 371- Indice Majoré : 369** du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

**Paul Marie BARTOLI**

**La Secrétaire de séance**

**Elisabeth TABERNER**

